

La Rochelle, le **23 MARS 2017**

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SOCIÉTÉ SISP À LA ROCHELLE**

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
JEUDI 9 MARS 2017
PRÉFECTURE - SALLE WILTZER - 14 H 30**

Liste des participants

Collège « Administration de l'Etat »

Michel TOURNAIRE :	Secrétaire général de la Préfecture
Catherine MALLET :	Préfecture, Chef du Bureau des Affaires Environnementales
Karine BOURDIN :	Préfecture, Bureau des Affaires Environnementales
Véronique RICARD :	Préfecture, SIDPC
Hélène COUTY :	DREAL Nouvelle-Aquitaine

Collège « Collectivités territoriales »

Sophorn GARGOULLAUD :	Mairie de la Rochelle
Cécile GLEMAIN :	Mairie de La Rochelle
Pierre MALBOSC :	Conseil départemental de la Charente-Maritime

Collège « Riverains »

Jean-Claude GAURON :	Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette
Marie LACROIX :	Comité de quartier de Port Neuf
Pierre-Marie PICHERIT :	Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir 17

Collège « Exploitants »

Stéphane BODESCOT :	Directeur Général Adjoint SICA Atlantique
Frédéric BRARD :	Adjoint au Directeur de la société SISP

Collège « Salariés »

Christian GUICHARD :	Opérateur Polyvalent d'exploitation - SISP
-----------------------------	--

Persommes qualifiées

Bernard PLISSON :	Responsable de la Mission Développement Durable du Grand Port Maritime de La Rochelle
--------------------------	---

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de réunion de la CSS du 5 avril 2016
 - 2- Présentation du bilan annuel d'exploitation 2016 de l'inspection des installations classées
 - 3- Présentation du bilan annuel d'exploitation 2016 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement
 - 4- Questions diverses
-

Documents associés

- 5- Compte rendu de la CSS du 5 avril 2016
 - 6- Bilan 2016 de l'inspection des installations classées
 - 7- Arrêté préfectoral n°17-0282 du 10 février 2017
 - 8- Présentation du bilan 2016 SISP
-

14 h 34 — Début de la réunion

Monsieur le Secrétaire général ouvre la réunion et annonce une modification intervenue dans la composition de la Commission : Madame LACROIX en tant que titulaire et Monsieur GANDRILLON en tant que suppléant ont été désignés pour représenter, au sein du collège des riverains, le Comité de quartier Port Neuf. L'arrêté préfectoral portant composition de la CSS a donc été modifié en conséquence le 10 février précédent.

Approbation du procès-verbal de réunion de la CSS du 5 avril 2016

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la réunion de la CSS du 5 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du bilan annuel 2016 de l'inspection des installations classées

Madame COUTY rappelle que la société SISP est un établissement classé Seveso seuil haut, depuis le 24 juillet 2013 et l'autorisation d'exploiter deux bacs de 4 000 tonnes de méthanol. Deux visites d'inspection y ont été réalisées le 18 mars 2016 (visite annuelle) et le 14 septembre 2016 (visite d'inspection dédiée sur la thématique Sûreté), en collaboration avec le référent sûreté départemental.

Monsieur le Secrétaire général précise qu'en raison de l'état d'urgence, régulièrement prolongé par le Parlement, aucun compte rendu de la visite d'inspection dédiée à la sûreté ne peut être présenté ce jour.

Madame COUTY annonce que la visite annuelle a donné lieu à l'identification d'un écart, ainsi qu'à vingt remarques.

Toutes ces remarques, ainsi qu'un rappel de celles relevées en 2015, figurent dans l'annexe 1 au présent procès-verbal.

L'écart concernait la fréquence des contrôles des dispositifs de protection contre la foudre ; en conséquence, l'exploitant a procédé à une vérification complète le 8 juin 2016. La visite d'inspection 2017 est programmée la semaine suivante.

Monsieur MALBOSC souhaite savoir si la vigilance a été renforcée chez SISP, suite à la fuite survenue au sein du dépôt voisin.

Madame COUTY répond que les résultats de l'expertise menée sur la tuyauterie de la société Picoty n'étant pas encore connus, il s'avère impossible d'appliquer à l'ensemble des dépôts d'éventuelles prescriptions supplémentaires. En l'état, le site SISP est conforme à la réglementation nationale, tout comme le site Picoty.

Monsieur le Secrétaire général assure que le sujet sera à nouveau évoqué lors de la CSS de la société Picoty, prévue prochainement. La reprise d'activité a d'ores et déjà été validée par Monsieur le Préfet, toutes les vérifications nécessaires ayant été effectuées.

Madame GLEMAIN observe que la problématique porte avant tout sur le délai de détection de cette fuite.

Madame COUTY confirme que s'il est aisé de repérer une fuite sur une canalisation aérienne ou sur un bac, la surveillance d'une tuyauterie enterrée s'avère bien plus complexe. Des piézomètres permettent néanmoins d'analyser, au minimum deux fois par an, la qualité des eaux souterraines.

Monsieur PLISSON note que les canalisations sont dotées de capteurs de pression qui toutefois, ne s'avèrent pas adaptés aux petites fuites.

Madame COUTY rappelle que la réglementation nationale n'impose pas l'installation de capteurs de pression sur les tuyauteries internes aux dépôts.

Monsieur BODESCOT précise que l'unique conduite enterrée interne de SISP ne transporte pas de méthanol et que la canalisation de transport du méthanol depuis le Grand Port a été mise en service postérieurement à la nouvelle réglementation.

Madame COUTY confirme que les canalisations de transport relèvent d'une réglementation spécifique, renforcée en 2013, contrairement aux tubes internes aux dépôts.

Madame GLEMAIN relève qu'une canalisation aérienne se trouve nécessairement exposée aux risques de détérioration.

Monsieur le Secrétaire général souligne l'impératif de repérage et de connaissance des canalisations des sites industriels.

Présentation du bilan annuel d'exploitation 2016 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement

Monsieur **BRARD** annonce que la société SISP a réceptionné, en 2016, 318 000 tonnes de produits liquides (-10 % par rapport à 2015), ainsi que 60 navires contre 70 en 2015. Le produit le plus exploité reste les engrais liquides ; puis viennent les liquides inflammables, les huiles minérales et enfin, les autres produits. L'effectif rassemble 12 salariés, plus un intérimaire et un stagiaire QHSE.

Monsieur **BRARD** énonce ensuite les évolutions survenues sur le site en 2016, ainsi que les projets prévus au titre de l'année 2017 (cf. annexe 2).

En 2016, les dépenses effectuées en termes de sécurité et d'environnement ont concerné la suppression d'un toit flottant externe et la mise en place d'un toit géodésique en aluminium, des contrôles et inspections techniques, des travaux de remise en peinture, le démantèlement d'un ensemble de cuves au dépôt Lombard, des travaux de renforcement de la sûreté à l'entrée principale, l'achat d'équipements de protection des personnels ainsi que des analyses spécifiques au méthanol, la formation des personnels, la maintenance générale des installations, la revalorisation ou l'élimination des déchets, des analyses des effluents et eaux souterraines, les contrôles obligatoires réglementaires et enfin, l'assurance multirisques industriels.

Enfin, Monsieur **BRARD** expose les objectifs 2017 de la société SISP en matière de réduction des risques :

- plan de modernisation des installations industrielles (550 000 euros) ;
- reconstruction de deux bacs au dépôt de stockage des huiles minérales (650 000 euros) ;
- mise en place d'un système de chasse de ligne à l'azote sur le pipeline multifluides (50 000 euros) ;
- mise en place d'un système de balance en ligne sur le pipeline (20 000 euros) ;
- réalisation d'un exercice de mise en œuvre du PSI, avec les services de secours publics et du Port, à la prochaine réception d'un navire transportant du méthanol ;
- audit de suivi de la certification ISO 90001 ;
- projet de report modal portant sur 10 kT d'engrais liquides ;
- remplacement des systèmes de réchauffage sur deux dépôts (200 000 euros) ;
- reprise de l'étanchéité de la cuvette du bac 53 (200 000 euros).

Monsieur le Secrétaire général demande si des exercices sont également prévus dans le cadre du POI.

Monsieur **BRARD** répond que ce type d'exercice n'est obligatoire que tous les trois ans et que le dernier date de 2015.

Ensuite, Monsieur **BRARD** présente le bilan du Système de Gestion de la Sécurité de la société SISP (cf. annexe 2). Mis en place en 2015, cet outil permet d'évaluer, tous les trois mois, le niveau de gravité de chacun des domaines listés dans la politique de prévention des risques majeurs. Au final, la pertinence du choix des indicateurs se confirme et le niveau de gravité de l'indicateur global s'avère satisfaisant ; 60 % des indicateurs sont dans le vert et aucun n'est dans le rouge. De plus, l'audit du service QHSE du Groupe SICA Atlantique décrivait, le mois précédent, une très bonne dynamique et un suivi rigoureux ; les quelques points d'amélioration proposés seront mis en œuvre dans le courant de l'année 2017.

Monsieur **BRARD** précise, pour finir, que deux accidents du travail ont été enregistrés en 2016, à savoir une projection oculaire d'huile chaude, qui n'a pas donné lieu à un arrêt de travail, et une luxation d'épaule lors d'une connexion navire, suivie d'un arrêt de travail de cinq jours. La société SISP n'a connu ni incident ni accident d'exploitation en 2016.

Monsieur **PLISSON** relève que le projet de stockage de méthylate de sodium nécessite une mise à jour de l'étude de dangers.

Madame **COUTY** confirme que la Préfecture attend communication d'un dossier technique complet relatif aux impacts de ce projet sur l'environnement et aux risques liés, ce qui correspondra effectivement à une mise à jour de l'étude de dangers.

Madame **GLEMAIN** s'étonne que ces cuves d'EnviroCat Atlantique, qui à l'époque devaient absolument être enterrées, puissent dorénavant être transférées dans un bac aérien.

Monsieur **BODESCOT** explique qu'il s'agit de deux stratégies de protection différentes. Dans tous les cas, le risque associé au méthylate de sodium s'avère très proche de celui lié au méthanol. Ce projet n'emporte donc pas de risque supplémentaire pour l'environnement.

Monsieur **PLISSON** précise que la réglementation interdit toute extension des zones de danger à l'extérieur des sites.

Madame COUTY confirme qu'il a été demandé à l'exploitant de rester dans les limites des actuelles enveloppes d'effets, sachant que contrairement au méthanol, le méthylate de sodium génère un risque d'effet toxique.

Monsieur MALBOSC s'enquiert de l'utilisation du méthylate de sodium.

Monsieur BODESCOT répond que ce produit s'avère très prisé en tant que catalyseur. Son niveau de risque de toxicité se situe juste au-dessus de celui de l'essence.

Madame GARGOULLAUD sollicite des précisions à propos du contrôle des wagons, dans le cadre du projet de transport multimodal.

Monsieur BODESCOT rappelle que la société SISP n'est que dépositaire, ce qui ne l'empêche cependant pas de vérifier la qualité des moyens de transport chargés sur son site, au travers d'inspections visuelles.

Monsieur BRARD ajoute que les wagons-réservoirs sont soumis à une réglementation très précise en termes d'entretien et de maintenance, qui ne relève toutefois pas de la responsabilité de la société SISP.

Monsieur PLISSON signale que les différents sites industriels ont été sensibilisés par le Grand Port à la nécessité d'entretenir des relations étroites avec les propriétaires de wagons.

Monsieur BODESCOT assure qu'au moindre doute, le wagon ne sera pas chargé. Par ailleurs, la société SISP s'est imposée des contraintes d'exploitation assez fortes, au travers d'une convention d'embranchement signée avec le Grand Port. Elle a également élevé son degré d'exigence sur une norme particulière, après échange avec le wagonnier.

Monsieur PICHERIT demande si la société SISP peut exiger la fourniture d'un certificat de bon état d'un wagon, avant de le charger.

Monsieur BODESCOT répond que seul le donneur d'ordre peut exprimer une telle exigence. Dans tous les cas, la solution azotée transportée ne correspond qu'à de l'urée diluée, d'où l'absence de risques pour l'environnement.

Madame GARGOULLAUD s'interroge par ailleurs sur les modalités de stationnement des camions de la société SISP.

Monsieur BODESCOT annonce que la rue Deflandre a été reconditionnée en 2016 et qu'une clôture interne a été créée, permettant de stocker jusqu'à six camions au sein même du dépôt.

Monsieur le Secrétaire général souhaite connaître les volumes que représente le fret ferroviaire dans l'activité de la société SISP.

Monsieur BODESCOT répond que le *business plan* évoque 20 000 tonnes par an à horizon cinq ans, soit 7 % des produits SISP.

Monsieur le Secrétaire général s'enquiert des obstacles au développement du transport modal.

Monsieur PLISSON répond qu'il convient, en premier lieu, de disposer d'un site en mesure de charger efficacement des wagons. De son côté, le réseau ferré portuaire répond aux attentes, mais reste soumis à une limite en termes d'acceptabilité sociétale, ainsi qu'à une limite technique liée à la qualité du réseau capillaire.

Monsieur BODESCOT précise que ce projet, imaginé il y a six ans par SISP, a nécessité 1,6 millions d'euros d'investissement. Il convient en outre de réhabituer les clients à recevoir des trains et à disposer des capacités de traction nécessaires.

Monsieur le Secrétaire général souligne que malgré les efforts du Gouvernement, le fret ferroviaire fait face à de vraies problématiques de rentabilité.

Madame GARGOULLAUD félicite le Grand Port pour la qualité du dialogue entretenu avec les riverains du quartier Vaugouin notamment.

Monsieur PLISSON explique qu'un travail de communication sur mesure est mené en direction de ces riverains. Certes les trains ont été moins nombreux en 2016, mais il a également été demandé aux chargeurs de ne pas stationner de trains sur le faisceau de Vaugouin et de préparer, si possible, leurs trains sur les sites industriels, etc.

Madame GARGOULLAUD relève que le PPI et son dépliant datent déjà d'il y a quelques années.

Madame RICARD annonce qu'une révision du PPI est programmée d'ici la fin de l'année 2017.

Madame GARGOULLAUD souligne la nécessité d'organiser une réunion d'information en cas de révision du PPI.

Madame GLEMAIN relève que le grand terrain SEA s'avère désormais exploité par SISP.

Monsieur BODESCOT confirme que s'il est mené à son terme, le projet d'extension et de construction de silos concernera précisément ce terrain-là.

Questions diverses

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Secrétaire général remercie les participants et lève la séance.

16 heures 00 — Clôture de la réunion

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Michel Tournaire

